



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DSAC

**DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'UTILISATION
D'UN AÉRODROME AGRÉÉ À USAGE RESTREINT**

☐ Beauvoir Fromentine ☐ La Flèche - Thorée-les-Pins ☐ La Tranche-sur-Mer

Nom et prénom du pilote	
N° de téléphone	
Courriel (pour envoi de l'autorisation)	
Aéroclub d'appartenance	
N° de licence et qualification(s)	
Nombre d'heures de vol ⁽¹⁾	
Date et période demandées ⁽¹⁾	
Raison de la demande	

(1) pour le détail des aérodromes éligibles et les conditions particulières associées se référer à la page 2 du présent formulaire

AÉRONEF(S) - (4 MAXIMUM)

Type	Identification aéronef ⁽²⁾	Propriétaire de l'aéronef	Basé à (nom du terrain)	Nombre d'heures de vol sur ce type d'aéronef au total au cours des 12 mois précédents

(2) immatriculation pour les avions/hélicoptères, identification (2 chiffres + 2 ou 3 lettres) **ET** indicatif radio pour les ULM

Dispositions relatives aux conditions
d'utilisation publiées dans l'AIP France AD
1.1-3§7.a et b sur le site du [SIA](#)

À envoyer, avec un préavis de
4 jours ouvrés minimum aux
adresses indiquées au verso

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCÈS AUX AERODROMES

Les demandes sont à transmettre à bf.courrier.pdl.dsaco@aviation-civile.gouv.fr et selon le terrain, certaines conditions particulières sont applicables comme indiqué dans le tableau ci-après.

Aérodrome	Expérience requis	Durée maximum des autorisations	Autres conditions particulières
Beauvoir - Fromentine LFFO	200 HDV	3 mois	À adresser également à syndicat-aerodrome-beauvoir-fromentine@outlook.fr et en copie aeroclubdebeauvoirfromentine@yahoo.fr car l'autorisation est délivrée après l'accord du propriétaire du terrain.
La Tranche-sur-Mer LFTA			À adresser également à aerodrome@latranchesurmer.eu car l'autorisation est délivrée après l'accord du propriétaire du terrain.
La Flèche - Thorée-les-Pins LFAL	aucune	6 mois	L'usage restreint du terrain est lié à ses caractéristiques techniques évolutives. Contact préalable de l'aéroclub (voir VAC) impératif Année de dernière obtention d'une autorisation : (pour une primo-demande, appelez-la délégation). Selon la période, d'autres renseignements pourront vous être demandés.